

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1965)**

Heft 40

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J.A. Lausanne Domaine 40 public

Bi-mensuel romand
N° 40 7 octobre 1965

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs
Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Gaston Cherpillod
Jean-Jacques Dreifuss
Ruth Dreifuss
André Gavillet
Marx Lévy
Pierre Liniger
C.-F. Pochon

Le N° 41 sortira de presse le jeudi 21 octobre 1965

C'est apparemment sans histoire 20 + 20 = 40

A la même date, en 1964, nous ne cachions pas notre satisfaction. Nous disions : le vingt est tiré. S'ouvrait l'an II de « Domaine Public ». Aujourd'hui, au numéro 40, c'est, à nouveau, vendémiaire.

Nous aurons, cette fois, l'anniversaire modeste, avec orgueil : « Domaine Public » est entré dans les mœurs ; et puis, entre le premier cri et les jubils vénérables, il y a quelques étapes de plaine à franchir.

Nous marquerons tout de même la date, de deux manières. Pour le numéro 41, nous établirons le recensement des idées, empruntées ou originales, que nous avons mises en circulation à l'aide de ce journal. Nous choisirons celles qui nous tiennent à cœur et qui pourraient (avec des « si », mais sans utopie) passer dans les faits. Nous demanderons alors à nos lecteurs de juger, par référendum, lesquelles sont primordiales.

Pour l'heure, nous aimerions faire le bilan de cette nouvelle année de vie politique. En 1964, le titre de notre éditorial était flambant : vingt numéros pour vivre un an d'histoire suisse. Nous avions la certitude que quelque chose était en train de se passer ; que se préparaient d'inévitables remises en question. C'était une de nos raisons de poursuivre l'entreprise d'éditer ce journal : nous voulions être présents pour la suite, prendre rang.

Aujourd'hui, la fièvre politique semble retombée ; l'histoire est sans histoire. On songe à démanteler les arrêts conjoncturels ; le programme complémentaire qui leur succédera, tel que l'esquisse le Département de l'économie, appartient à l'ordre des invertébrés ; il n'y aurait donc qu'à vivre au fil du courant.

Sous cette officielle bonhomie, les échéances pourtant se font toujours plus précises. Si elles sont masquées, c'est l'effet voulu d'une savante et intéressée mystification. Nous aimerions le faire comprendre par une sorte de démonstration à gros traits.

Quatre particularités

Dans l'anamnèse du cas helvétique, nous retenons quatre faits ; ils ont ceci de particulier qu'en ces domaines, nous détenons des records, presque des records mondiaux, du moins des records par rapport aux pays de haut niveau de vie.

Nous sommes le pays où l'on observe le plus fort endettement hypothécaire ; la fiscalité la plus basse ; la main-d'œuvre étrangère la plus nombreuse ; les dépenses publiques les plus faibles.

Que signifient ces records ?

Dépenses de l'Etat

Prenez une de ces notices financières éditées par nos banques, solidement documentées et aisément lisibles. Par exemple, celle de mai 1965 de l'Union de Banques Suisses. On y apprend que les dépenses des corporations publiques et de « l'Etat providence » ont augmenté en Suisse, depuis dix ans, plus vite que le revenu national ; que c'est une cause de la montée des prix ; que « l'absorption croissante du produit social brut par l'Etat porte atteinte à l'économie de marché », etc...

L'impression générale qui se dégage de ce commentaire est simple : l'Etat est trop dépensier.

Or une lecture plus attentive révèle, dans ce texte même, que la Suisse est le pays où les dépenses publiques sont les plus basses, même lorsqu'on tient compte des dépenses non seulement du gouvernement central, mais de celles de toutes les collectivités publiques. Exemple (en pour cent du produit social brut) : Allemagne : 35,3 % ; Suisse : 19,8 %. (Ces chiffres, tirés de l'Annuaire statistique des Nations Unies, diffèrent de ceux calculés selon les normes de l'O.C.D.E. ; et publiés, eux, en février par la Société de Banques Suisses, mais ils révèlent exactement la même tendance.)

« L'Etat dépense trop. » Cette traditionnelle formule, cette antienne des conservateurs, on la trouve, c'est un comble, dans les publications mêmes qui attestent notre retard par rapport à nos voisins.

Cela signifie, nous ne cessons de le répéter, que les milieux de la banque et de l'industrie ne feront pas obstacle à un certain accroissement des dépenses de l'Etat en faveur de la recherche, de l'enseignement et de l'Université, dans la mesure où ils en tirent profit, mais qu'ils **s'opposent fermement au développement de la politique sociale improductive à leurs yeux.**

Deuxième point : si l'on se donne tant de peine pour créer un climat d'hostilité aux dépenses de l'Etat, c'est aussi pour que ne soit pas posé le problème de leur financement qui obligerait à remettre en question les privilèges fiscaux qui fleurissent en Suisse. Le journal « Die Tat » a publié un tableau (3.9.1965) d'où il résulte que de tous les pays industrialisés, la Suisse consacre la plus faible part de son revenu national aux impôts : Suède (29,8 %), Angleterre (27,5 %), Norvège (26,8 %), Pays-Bas (25,7 %), Danemark (24 %), Allemagne fédérale (23,5 %), France (22,6 %), etc. ; fermant la marche, la Suisse, (16,2 %).

Que l'on rapproche ces simples faits :

Nous devons assimiler sur notre sol des centaines de milliers d'étrangers, nous devons tenter de nous mettre au niveau des autres pays, mais comment, avec quelles ressources ?

Et si l'association des banquiers ne veut pas que le problème soit posé en ces termes, c'est qu'elle refuse qu'il soit **porté atteinte aux privilèges de l'argent.** Cela au moment même où la hausse de l'intérêt apporte à la fortune un somptueux cadeau en modifiant à son profit la distribution du revenu national.

Ce dernier point encore !

56 milliards d'hypothèques

L'ensemble des hypothèques atteint en Suisse le chiffre connu de 56 milliards. Comme les intérêts des crédits hypothécaires ont augmenté de 1 %, cela signifiera, lorsque toute la masse sera touchée par la hausse, pour l'économie suisse, dans ce seul domaine, **une dépense annuelle supplémentaire de 560 millions qui sont et seront payés par les locataires et les consommateurs-puissance l'essentiel de ces crédits finance les logements et les prêts agricoles.**

On peut penser que ces hausses qu'enregistrera l'indice des prix seront compensées par des adaptations de salaires. C'est possible. Mais, du même coup, tous ceux dont les revenus ne sont pas adaptables (la plupart des retraités) seront perdants, d'autant plus gravement, nous l'avons dit, que, par économie budgétaire, les dépenses sociales seront bloquées.

Quant aux salariés, une petite phrase du programme complémentaire les concerne. Avez-vous lu attentivement ? « Selon l'évolution de la conjoncture, il se pourrait qu'il faille s'entretenir (avec les partenaires sociaux) de la stabilisation des prix et de l'aménagement d'une politique appropriée dans le domaine des salaires et de la durée du travail. » Qu'est-ce que cela signifie ? Non pas empêcher les adaptations de salaires, mais **bloquer les hausses du salaire réel !**

Dans un mois, dans un an

Comment notre économie va-t-elle, à la fois, supporter des causes durables de renchérissement, rattraper un énorme retard dans notre équipement, ne compter désormais que sur nos seules ressources en épargne ? Comment nous imaginer qu'il soit possible d'accomplir cette tâche énorme sans augmenter les dépenses publiques, la Suisse demeurant le paradis fiscal que nous envient tous les gros revenus et toutes les holdings du monde ?

Ceux qui le font croire ne sont pas des inconscients : ils s'apprennent à profiter de la subtilité des mécanismes économiques pour faire déplacer la charge sur le plus grand nombre.

Mais il y a peu de chances pour qu'ils réussissent dans l'indifférence. La facture est trop grosse. Elle fera sûrement une petite boule, là, dans la gorge. Nous en reparlerons au numéro 40 + 20.